

## IZEAUX

# Les subventions aux associations

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont tout d'abord examiné les comptes administratifs et de gestion pour l'année 2011 qu'ils ont approuvés à l'unanimité. Le fonctionnement de l'année 2011 dégage un excédent qui sera affecté pour 479 191 euros à l'investissement et 100 000 euros au fonctionnement.

**Subventions aux associations.** Celles-ci ont été reconduites sur la base de 2011, soit MJC 1 700 euros, AEP 500, Acca 540, ESI foot 1 600, Tennis 1 200, Amicale pompiers 750, Basket 460, La mondée 100, Sou des écoles 500, USI rugby 2 050, APPMA 300, Comité des fêtes 2 150, Comité de défense 310, jeunes sapeurs-pompiers 3x60 = 180, COS du personnel 4 800, Fnaca 100, Artézique 250, Don du sang

150. Une subvention est attribuée pour la première année à la troupe de théâtre « La Ravageuse » de 150 euros. Le conseil précise que ces subventions ne seront versées qu'après présentation des rapports d'activités et du bilan financier 2011 ainsi que du budget prévisionnel 2012 de chaque association.

**Taux d'imposition.** Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

**Vote du budget primitif 2012.** Le conseil adopte ce dernier qui s'équilibre à 1 604 659,30 euros pour la section fonctionnement, et à 2 231 129,71 euros en section investissement. De très nombreux travaux sont prévus au programme de 2012, comme le grand projet du stade municipal qui va débiter prochainement, les travaux de la route de

Plan pour son classement en route départementale, la numérisation du plan cadastral, l'éclairage de la salle polyvalente, l'achat du terrain de M. Repellin, etc...

**Budget de l'eau.** Les élus décident à l'unanimité de fixer le tarif de l'eau à 1,11 euro le m<sup>3</sup>, l'abonnement à 45,73. Augmentation de 0,10 % de la taxe d'assainissement en raison des nombreux travaux imposés par l'Etat (plomb...), ainsi que des réparations nécessaires sur le réseau assainissement.

**Recrutement de saisonniers.** La commune recrute 4 jeunes de 18 à 20 ans, pour 3 semaines durant l'été afin de venir en aide au personnel du service technique municipal pendant la période des congés. Votre demande doit parvenir à la mairie au plus tard le 31 mai prochain. □